

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2019

DCM N° 19-07-04-25

Objet : Mise en oeuvre du projet de parcours Sport Santé.

Rapporteur: Mme MERGEN-MOREL

L'activité physique est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. Elle contribue à l'améliorer et ses bienfaits constituent un réel apport permettant à toutes personnes de mieux prévenir ou vivre avec une maladie. Les bénéfices de l'exercice régulier d'une activité physique et sportive sont aujourd'hui pleinement confirmés. Elle est reconnue comme une thérapeutique non médicamenteuse par la Haute Autorité de Santé depuis 2011.

La corrélation entre l'environnement construit et la sédentarité a été mise en évidence au travers de nombreuses recherches. La stratégie nationale "sport santé" encourage d'aménager et de multiplier les parcours de marche pour tous pour en rendre l'accès facile. Ces aménagements nécessaires, mais non suffisants, doivent être complétés par des mesures d'information, de promotion et d'éducation à la santé.

Dans cette perspective et pour répondre aux objectifs du Contrat Local de Santé et du programme Metz ville Amie des aînés, la Municipalité souhaite enrichir son offre de mobilité douce et active en mettant en place un nouvel équipement sportif en libre accès : les parcours sport-santé.

Les pratiques visées sont la marche découverte, la marche nordique, la course à pied, le renforcement musculaire, les pratiques douces, avec la volonté de répondre et s'adapter aux besoins de tous et surtout des personnes en distance avec le sport ou souhaitant reprendre une activité physique.

Les itinéraires choisis traversent en priorité les parcs urbains, les espaces naturels, les bords des cours d'eau et les rues tranquilles. Les boucles, d'une distance de 3.5 km à 6.5 km, peuvent se coupler et sont agrémentées d'aires d'agrès variés (échauffement, étirements, pratiques douces, etc).

Aujourd'hui, ces boucles sont au nombre de trois et se situent dans les quartiers Plantières-Queuleu et Magny. Elles ont été validées avec des membres du conseil des seniors et du comité de quartier de Magny. Il s'agit des parcours "Jean-Marie Pelt", "Vieux Pont" et "Ruisseau Saint-Pierre".

En complément des aires de fitness situées sur les deux premières boucles, une nouvelle sera créée dans la plaine de jeux de Magny avec l'installation de quatre agrès accessibles à tous

(vélo elliptique, barres parallèles, pédalier bras et vélo assis). Par ailleurs, deux appuis ischiatiques seront installés sur le parcours "Ruisseau Saint-Pierre". Le coût total de ces équipements s'élève à 45 000 € TTC.

Afin d'encourager l'appropriation de ces parcours, des séances découvertes d'activités physiques en groupes, encadrées par des professionnels formés, seront mises en place. Dans un premier temps, 6 séances seniors seront confiées au Comité Départemental d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire de Moselle pour un montant de 743 €.

Des cartes grand public et des points d'informations seront mis à la disposition du public avec des conseils matérialisés et numériques.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2017 approuvant le Contrat local de santé du territoire messin signé par les partenaires le 9 novembre 2017,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2017 approuvant le programme Metz Ville amie des aînés,

CONSIDERANT l'intérêt public du projet proposé en faveur des messins dans le domaine de la promotion de la santé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de parcours de sport santé et de réaliser les travaux afférents pour un montant total de 45 000 € TTC.
- **D'APPROUVER** le versement d'une somme globale et forfaitaire de 743 € au Comité Départemental d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire de Moselle.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents se rapportant à la présente délibération.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Catherine MERGEN-MOREL

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville pour tous, seniors, santé et handicap Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ